



ECOLE STE THERESE

20 RUE DU CALVAIRE – 56380 GUER ST RAOUL

02 97757534 - <http://www.stetheresestraoul.com>

CONTRAT DE SCOLARISATION

Le présent contrat a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles l'école Sainte Thérèse assume la scolarisation de *Nom* : *Prénom* :

Mr et Mme, responsables légaux, déclarent avoir pris connaissance des différentes informations notées dans le règlement intérieur de l'établissement et du projet éducatif consultables sur le site de l'école (<http://www.stetheresestraoul.com>), ainsi que dans les feuilles de renseignements et d'autorisations diverses et déclarent y adhérer et mettre tout en œuvre afin de les respecter.

Ils déclarent l'accepter sans réserve et inscrire leur enfant dans l'établissement. Ce contrat se poursuivra par tacite reconduction jusqu'au départ en 6^{ème} ou au changement d'établissement.

L'école dirigée par Mr Stéphane JOURDAN, chef d'établissement, accepte cette inscription et s'engage à assurer la scolarisation de l'enfant.

En contrepartie, Mr et Mme

1. S'engagent à s'acquitter des frais de scolarité ainsi que toutes les dépenses para et périscolaires (assurance individuelle-accident, garderie, participation aux sorties scolaires, ...)
L'établissement s'engage à ne pas augmenter ses tarifs en cours d'année scolaire.
2. S'engagent à régler toute facture de remise en état ou de remplacement en cas de dégradation du matériel de l'établissement.
3. Acceptent que leur enfant se rende ponctuellement à pied ou en bus à une activité en dehors de l'école en présence de l'enseignant (sport, informatique, visite, ...)
4. Reconnaittent que sauf sanction disciplinaire, déménagement ou motif légitime accepté expressément par l'établissement, le présent contrat ne peut être résilié en cours d'année scolaire.
5. Ont pris note du droit d'accès aux informations recueillies :

Les informations recueillies par l'école sont obligatoires pour l'inscription de votre enfant. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées, conformément à la loi, jusqu'au départ de l'enfant, dans les archives de l'établissement. Certaines données sont transmises, à leur demande, au Rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Signature des parents ou tuteurs (précédée de la mention « lu et approuvé ») :